**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
**LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

# VILLE DE VINCENNES

**DÉPARTEMENT**
**DU VAL-DE-MARNE**

Nombre de Membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en exercice : 43
Nombre de Conseillers présents à la séance : 41

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 18 décembre 2019

## OBJET :

DE-19-12-1-24) SURCHARGE FONCIERE AU BENEFICE DE LA SOCIETE LOGIREP POUR LA REALISATION DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 192, RUE DIDEROT A VINCENNES

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 05 décembre 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absents excusés : Mme KISILAK (pouvoir à Mme COUSTEIX), Mme TOP (pouvoir à M. DENHEZ).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20191218-lmc1H6939H1-DE
Date de réception en Préfecture : 20/12/2019
Date de Publication : 20/12/2019

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le Code de la Construction et de la Construction ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 mai 2007, modifié les 30 septembre 2009, 29 septembre 2010, 29 juin 2011, 18 décembre 2013, 29 mars 2016, 30 janvier 2017 et 1er octobre 2019 ;

Vu la réalisation par la SA d'HLM LOGIREP de l'opération de construction de 12 logements sociaux familiaux (PLS) sis 192, rue Diderot à Vincennes ;

Considérant la demande de la SA d'HLM LOGIREP d'obtenir une subvention pour surcharge foncière d'un montant de trois cent vingt-quatre mille euros (324.000 €) afin d'assurer l'équilibre financier de cette opération ;

Considérant l'intérêt de la Ville à favoriser la réalisation de logements sociaux sur son territoire ;

Considérant qu'en contrepartie de la subvention pour surcharge foncière octroyée par la Ville, la SA d'HLM LOGIREP s'engage à lui attribuer un droit de réservation de 4 logements pour une durée de 60 ans ;

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 09 décembre 2019,

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Habitat, Démocratie participative et Vie des quartiers du 11 décembre 2019,

DÉLIBÈRE

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Attribue à la SA d'HLM LOGIREP une subvention pour surcharge foncière d'un montant de trois cent vingt-quatre mille (324.000 €), afin d'assurer l'équilibre

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20191218-lmc1H6939H1-DE
Date de réception en Préfecture : 20/12/2019
Date de Publication : 20/12/2019

financier de l'opération de construction de 12 logements locatifs sociaux familiaux (PLS) sis 192, rue Diderot à Vincennes.

ARTICLE II : Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

***Signé***

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20191218-lmc1H6939H1-DE
Date de réception en Préfecture : 20/12/2019
Date de Publication : 20/12/2019